



Le Président

Monsieur Pierre LABARTHE
Directeur des gares d'Île-de-France
SNCF Gares & Connexions
10, rue Camille Moke
CS 80001
93212 SAINT-DENIS

Aubergenville, le **25 AVR. 2024**

Nos Réf. : GPSEO/2024/13396
Direction générale adjointe aménagement du territoire
Direction de l'aménagement – service foncier et immobilier
Dossier suivi par : Andréa CHAGOT
Contact : 06 09 30 80 65 – andrea.chagot@gpseo.fr

Objet : Aménagement du pôle gare EOLE de Mantes station : Accord pour la cession d'une emprise issue du domaine public non cadastré et pour le dépôt des autorisations d'urbanismes nécessaires à la création d'un abri vélo et de sanitaires au profit de SNCF Gares & Connexions

Pièce jointe : Plan

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre du projet de construction d'un abri vélo et de sanitaires PMR au niveau du parvis de la gare EOLE de Mantes Station, SNCF Gares & Connexions a sollicité la Communauté urbaine pour la cession d'une emprise d'environ 57 m² issue du domaine public non cadastré sis boulevard Calmette à Mantes-la-Jolie.

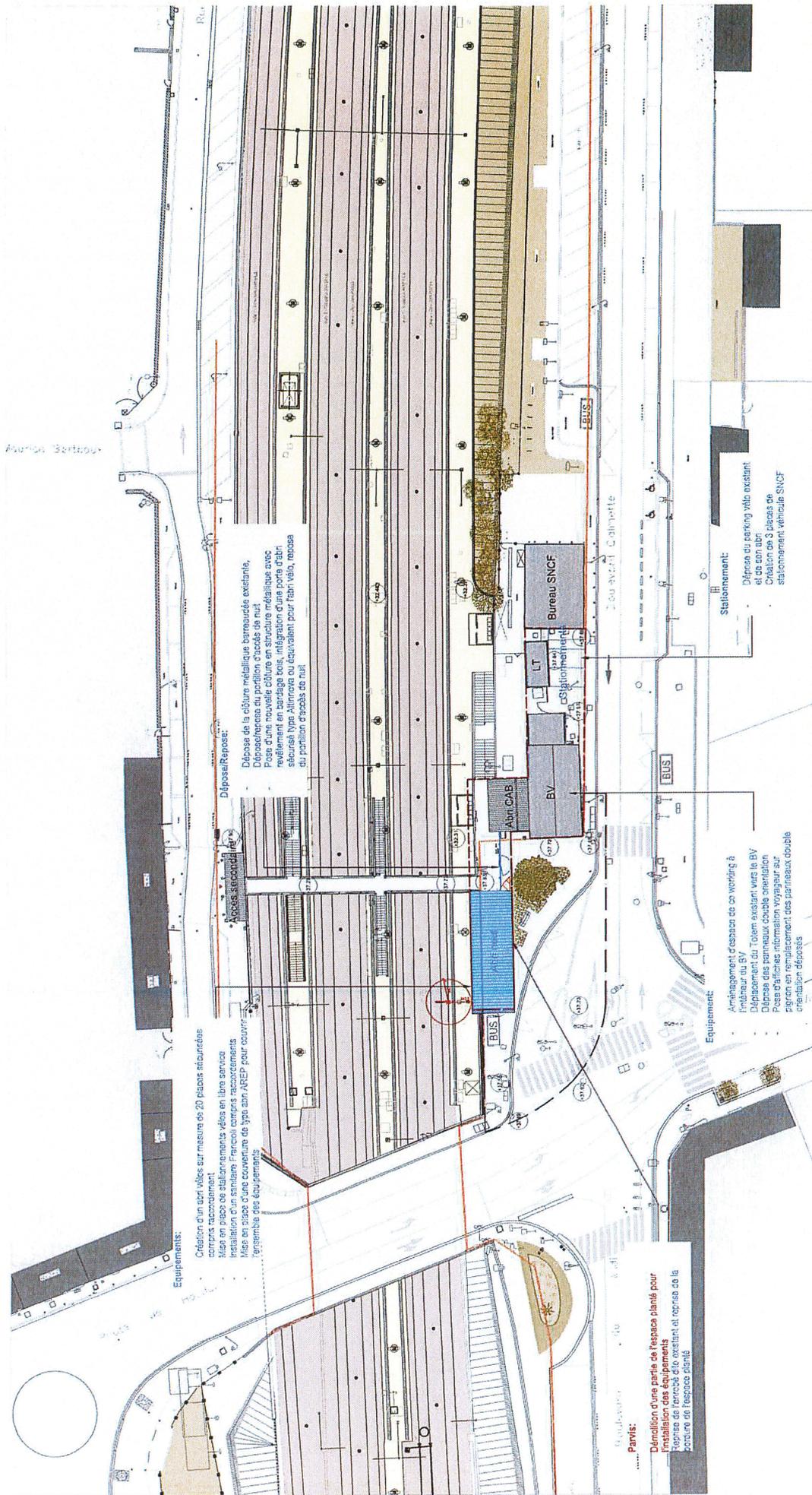
Par la présente, je vous confirme mon accord de principe pour la cession de l'emprise susvisée, étant ici précisé que :

- Cette transaction foncière est cependant soumise à l'approbation du Bureau communautaire ;
- La surface définitive de l'emprise cédée sera déterminée par levé de géomètre et le prix sera établi conformément à l'estimation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) ;
- L'ensemble des frais liés aux prestations de géomètre et à l'acquisition seront supportés par l'acquéreur.

Aussi, la Communauté urbaine, en tant que propriétaire de l'emprise sur laquelle seront réalisés les travaux, vous autorise également à engager les démarches administratives préalables à la signature de l'acte de cession et à déposer notamment les autorisations d'urbanisme requises pour la réalisation de ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Cécile ZAMMIPORESCU



Aurion Bertou

Equipements:

Création d'un atri-vélos sur mesure de 20 places sécurisées
 contre-raccourcement
 place en place des stationnements vélos en libre service
 installation d'un sanitaire François rasecours
 Mise en place d'une couverture de type abri AREP pour couvrir
 l'ensemble des équipements

Dépose/Répose:

Dépose de la clôture métallique barreaudée existante,
 Dépose/repose du portillon d'accès de nuit.
 Pose d'une nouvelle clôture en structure métallique avec
 revêtement en bardage bois, intégration d'une porte d'atri
 sécurisée type Altrirona ou équivalent pour faire vélo, reposa
 du portillon d'accès de nuit

Parvis:

Démolition d'une partie de l'espace planifié pour
 l'installation des équipements
 Repose de l'arceau d'atri existant et reprise de la
 pose de l'espace planifié

Aménagement d'espace de workring &
 l'abri du BV
 Déplacement du Tolem existant vers le BV
 Dépose des panneaux double orientation
 Pose d'affiches information voyageur sur
 pylon en remplacement des panneaux double
 orientation déposés

Stationnement:
 Dépose du parking vélos existant
 Dépose des 3 places de
 Création de 3 places de
 stationnement véhicules SNCF

LEGENDES : — Foncier SNCF — Périmètre du projet — Périmètre projet hors programme (GPSEO)

NB : Les côtes sont données à titre indicatif. L'entreprise se doit de vérifier les côtes sur place avant exécution des travaux.

MAITRISE D'OUVRAGE : SNCF SAMES	MAITRISE D'OEUVRE : AREP	GARE DE MANTES-STATION Place de l'Europe 78200 Mantes-la-Jolie	MANTES-STATION - AMENAGEMENT DU BV ET DES ACCES Etat projeté Plan de masse	1007375-00 21/09/2024 1:500	AREP EMETTEUR	MTQ LOC.	BV PROJET	APD PHASE	PC 2 METIER + N° DOCUMENT	A INDICE
--	------------------------------------	---	--	-----------------------------------	------------------	-------------	--------------	--------------	------------------------------	-------------